

Le canton pourrait obtenir 700 millions de francs de la Confédération pour financer son RER et vient de se doter d'une nouvelle loi sur la mobilité douce

Percées sur le front de la mobilité



Quelle liaison ferroviaire entre le Haut et le Bas? Parmi les options sur la table est envisagée la rénovation de la ligne actuelle. KEYSTONE

MOHAMED MUSADAK

Neuchâtel ► Si l'éloignement politique entre le Haut et le Bas du canton paraît s'intensifier, les deux régions antagonistes pourraient bien se rapprocher... physiquement. Selon une information de la RTS, Neuchâtel serait bien placé pour obtenir un financement fédéral substantiel pour son projet de liaison ferroviaire rapide entre le cheflieu et La Chaux-de-Fonds. Le Grand Conseil s'est également doté, mardi tard dans la soirée, d'une loi pour favoriser la mobilité douce.

En février 2016, le peuple acceptait largement (plus de 80%) le paquet Mobilité 2030 concocté par le Conseil d'Etat. Un projet complexe qui a remis au goût du jour une liaison ferroviaire directe – en quatorze minutes – entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Il vise à préfinancer, au niveau cantonal, les quelque 900 millions de francs

des travaux de cette nouvelle ligne qui seraient, au final, payés en grande partie par le Fonds d'aménagement et d'investissement des infrastructures ferroviaires (FAIF) de la Confédération. Si cette dernière devait juger ce projet «prioritaire», le canton n'aurait à s'acquitter «que» de 110 millions de francs.

Montant inférieur

Les chances du canton semblaient pourtant minces, dans un premier temps. Or de nouvelles informations relancent le projet neuchâtelois. Vendredi, le Conseil fédéral devra annoncer quelle somme il injectera dans le FAIF ou s'il s'accorde encore le temps de la réflexion et une consultation fédérale. Dans les deux cas Neuchâtel resterait en course. Seul bémol, selon la RTS, la Confédération serait prête à financer cette liaison ferroviaire au maximum à hauteur de 700 millions de francs. Une somme

nettement inférieure à ce qui a été planifié.

Plusieurs scénarios seraient sur la table si ce montant était validé. Premièrement: essayer de négocier pour augmenter la part de financement fédéral. Deuxièmement, passer à un «plan B» et rénover l'actuelle ligne – l'une des dernières du pays à avoir recours à un rebroussement ferroviaire – plutôt que d'en construire une nouvelle. Ou encore: passer à nouveau devant le peuple pour augmenter la part payée par le canton.

En 2012, 418 voix opposées au Transrun (0,6% des votants) avaient suffi à faire capoter le projet. Un souvenir qui n'effraie pas Fabien Fivaz, député Vert. «A cette époque, le financement de la Confédération était deux fois moins élevé. J'ai de la peine à imaginer qu'avec 700 millions de francs payés, le peuple enterre la liaison ferroviaire. Attendons de voir ce que le Conseil fédéral décidera. Si la somme est confirmée, ce sera une très bonne nouvelle.»

Le conseiller d'Etat Laurent Favre a fait savoir, via ses services, qu'il communiquerait vendredi après-midi après les annonces attendues de l'Office fédéral des transports.

Divisions sur le vélo

Autre victoire pour les adeptes de moyens de transport plus écologiques: le canton s'est doté mardi d'une nouvelle loi sur la mobilité douce. Le parlement a débloqué un crédit de 5 millions de francs pour concrétiser sur 5 ans plusieurs tracés cyclables jugés stratégiques, notamment une liaison entre Saint-Blaise et Corcelles ou encore Le Locle et La Chaux-de-Fonds. La nouvelle loi inscrit un principe dans le marbre: la part modale du transport à vélo doit atteindre 10%. Une portion modeste, que le canton est loin d'atteindre. Enfin, le canton reversera 5% de la taxe sur les véhicules motorisés aux communes, qui devront en contrepartie participer davantage à l'effort collectif.

Le caractère modeste de la nouvelle loi n'a pas empêché les tensions entre le camp bourgeois et la gauche, renforcée par le PDC et les Verts libéraux. Les députés PLR et UDC auraient en effet voulu que l'entretien du réseau cyclable soit abandonné pendant la période hivernale. Elément pourtant soutenu par les autres partis et qui a poussé les députés de droite à refuser le projet de loi en bloc. Changement de majorité au parlement oblige, ils n'ont pas pu empêcher la loi de passer. Ce nouveau rapport de force a poussé certains élus à menacer de lancer un référendum.

Pour le député vert Fabien Fivaz, la réaction de ces parlementaires «démontre qu'ils considèrent le vélo comme un 'sous-moyen de transport'». «Ils considèrent le projet Mobilité 2030 comme une coquille vide. Maintenant que les contournements routiers des Montagnes sont acquis, tous les aspects plus écologiques du paquet sont contestés.»

BUDGET (NE)

RALLONGE DE 17 MILLIONS

Le Grand Conseil neuchâtelois a accepté mercredi d'octroyer un crédit supplémentaire de 17 millions de francs au budget 2017. Le Conseil d'Etat ayant prévu des compensations, le crédit effectif sera de 12,5 millions de francs. Une large majorité du Grand Conseil a décidé de voler au secours des finances de l'Etat. L'essentiel de ces dépenses sont liées à l'Hôpital neuchâtelois: 5,3 millions de francs dus à la dette de HNE et 9,4 millions de francs liés à la participation étatique aux prestations hospitalières. MMK

ÉGALITÉ (NE)

DES DÉCLARATIONS FISCALES NEUTRES?

Une question des Verts neuchâtelois demande au Conseil d'Etat de s'engager à rendre neutre les déclarations fiscales qui «partent du principe que les femmes ne sont qu'un contributeur accessoire au ménage». «Les contribuables neuchâtelois reçoivent et remplissent chaque année leur déclaration d'impôts. En deuxième page, ils trouvent deux colonnes: «contribuable ou époux» et «épouse», donnant l'impression que les revenus des épouses sont forcément secondaires et annexes. Ce détail, bien que pouvant paraître mineur, laisse transparaître une vision obsolète de la société et n'est pas conforme à l'égalité des genres que devrait prôner l'Etat», écrivent les Verts. Réponse du Conseil d'Etat lors de la prochaine session. MMK

ÉCOLOGIE (NE)

MORATOIRE SUR LE DIESEL EXIGÉ

A la suite des révélations successives sur le scandale du diesel, les Verts neuchâtelois ont déposé mercredi une motion demandant au Conseil d'Etat de développer la base légale afin de renoncer à l'acquisition de véhicules fonctionnant au diesel. Des exceptions seraient possibles pour les cas où «aucune substitution n'est possible». Cette limitation aurait cours «tant que les émissions nocives de ce type de carburant ne seront pas maîtrisées avec certitude» et la mesure toucherait les services de l'Etat ainsi que les entités subventionnées. MMK

Informatique: l'Etat client des multinationales

Tribunal fédéral ► Les appels d'offre des collectivités publiques sont réservés aux fabricants d'ordinateurs. Et ils favorisent Microsoft. L'ex-conseiller d'Etat François Marthaler s'y est cassé les dents.

«Ecoeurement judiciaire». Le terme est de François Marthaler. L'ancien conseiller d'Etat vaudois (Les Verts), aujourd'hui patron d'une entreprise informatique, s'est fait débouter par le Tribunal fédéral. En cause, les procédures d'adjudication des cantons et régions publiques romandes pour renouveler leur parc informatique.

A la tête de Why Open Computing SA, François Marthaler avait contesté

un appel d'offre portant sur plusieurs dizaines de milliers d'ordinateurs. Le tout pour un montant de 24 millions de francs. Les collectivités publiques romandes regroupent leurs achats au sein du PAIR (Partenariat des achats informatiques romands). L'appel d'offre litigieux avait été publié en septembre 2014. Il concernait 27 000 PC, 16 000 écrans, 2300 imprimantes et 1700 stations de travail. Ne pouvaient soumissionner que les fabricants. «Comme si Emil Frey ne pouvait pas déposer une offre pour des voitures de police, seul BMW étant en mesure de le faire», compare M. Marthaler.

Deuxième hic: ce matériel doit tourner sur Microsoft. Ceci alors que les

ordinateurs des écoles publiques genevoises – 8000 machines, tout de même – sont sous logiciels libres de type Linux (Ubuntu).

L'entreprise de François Marthaler était donc exclue à double titre: elle importe ses machines – mais en réalité, nombre de fabricants sont clients d'usines en Chine ou en Corée – et elle a pris l'option de vendre des ordinateurs durables et tournant uniquement sous logiciel libre. L'écologiste a donc saisi la justice. Mais s'est fait débouter. D'abord au niveau genevois. Puis, le 25 août dernier, par le Tribunal fédéral. Très amer, le chef d'entreprise relève que son action en droit lui a coûté quelque 50 000 francs. La Haute Cour

n'est pas entrée sur le fond du différend se bornant à constater que l'appel d'offre est conforme au droit.

Sollicité, l'Etat de Genève explique que vu le volume de la demande mise en soumission, la limitation aux constructeurs est logique. Ils sont les seuls en mesure de répondre à de telles quantités, nous répond-on au Département de l'économie et de la sécurité (DES).

Deuxième grief de François Marthaler: le fait que l'appel d'offre prévoit expressément que deux fabricants seront retenus. Pour l'Etat, cela permet de se prémunir contre l'éventuel défaut d'un adjudicataire dans un domaine où les entreprises apparaissent et disparaissent rapidement et où le matériel évolue vite.

Enfin, selon le DES, l'appel d'offres prévoit à la fois une compatibilité Windows et Linux. Le fait que les tests sont, eux, prévus sur le logiciel de Microsoft n'a pas posé de problème pour les machines tournant uniquement sur Linux. «Il convient de préciser que le DIP est doté d'un parc de 21 000 machines. Parmi celles-ci, 8000 utilisent Linux, dont une moitié couplée à Microsoft Windows.»

François Marthaler va maintenant porter l'affaire sur le terrain politique dans les cantons de Vaud et de Genève. Des députés sont en train d'être approchés pour voir si la politique publique en matière informatique répond à des critères de durabilité suffisant.

PHILIPPE BACH